

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES

ACQUISITION, LIVRAISON, INSTALLATION, MISE EN SERVICE ET FORMATION A L'UTILISATION D'UN BANC DE MICROREACTEURS A FLUX CONTINU

ACTE D'ENGAGEMENT

A.E. 2026 – 04

Marché à procédure adaptée en application des articles L. 2120- 1 2°, L. 2123-1, R.2123-1 4-2 à R.2123-7 ; R.2131-12 à R.2131- 13 et R.2331-5 du Code de la commande publique

Le présent Acte d'Engagement comprend 17 pages numérotées de 2 à 17

TABLE DES MATIERES

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION	3
ARTICLE 2 : OBJET DU MARCHE	3
ARTICLE 3 : MODE DE PASSATION	3
ARTICLE 4 : FORME DU CONTRAT	3
ARTICLE 5 : DUREE ET DELAIS D'EXECUTION	3
ARTICLE 6 : ENGAGEMENT DU TITULAIRE	3
6.1 Identification et engagement du titulaire	3
6.2 en cas de groupement : Nature du groupement et répartition des prestations	5
6.3 Compte à créditer	5
6.4 Avance	6
ARTICLE 7 : SIGNATURE DU MARCHE PAR LE TITULAIRE	6
7.1 Signature du marché par le titulaire individuel	6
7.2 Signature du marché en cas de groupement	6
ARTICLE 8 : ACCEPTATION DE L'OFFRE	8
ARTICLE 9 : NOTIFICATION DU MARCHE	8

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION

La Personne publique contractante est :

- L'École Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier
240 av du Professeur Émile Jeanbrau
34296 Montpellier Cedex 05, représentée par son Directeur, M. Pascal DUMY

Le Comptable public assignataire des paiements est :

- L'Agent Comptable de l'École Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier : M. Frédéric MARQUE

ARTICLE 2 : OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet l'acquisition, la livraison, l'installation, la mise en service et la formation à l'utilisation d'un banc de microréacteurs à flux continu.

Cet acte d'engagement correspond :

1.

☒ à l'ensemble du marché

2.

☒ à l'offre de base augmentée de sa PSE.

ARTICLE 3 : MODE DE PASSATION

La procédure de consultation est un **marché à procédure adaptée** en application des articles L. 2123-1, R.2123-1 4-2 à R.2123-7 ; R.2131-12 à R.2131-13 et R.2331-5 du Code de la commande publique.

ARTICLE 4 : FORME DU CONTRAT

Il s'agit d'un marché ordinaire mono - attributaire à prix global et forfaitaire.

ARTICLE 5 : DURÉE ET DELAIS D'EXECUTION

Le marché est conclu à compter de sa date de notification pour une période couvrant toute la durée de la période de garantie (périodes de garantie initiale et d'extension de garantie incluses).

Au regard de l'objet du marché, il n'y a pas de reconduction.

ARTICLE 6 : ENGAGEMENT DU TITULAIRE

6.1 IDENTIFICATION ET ENGAGEMENT DU TITULAIRE

(Cocher les cases correspondantes)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché ou de l'accord-cadre suivantes :

☐ CCP n°2026-04

☐ Le présent AE n°2026-04 et ses annexes

☐ Annexe n°1 : Délais et modalités de livraison

☐ Annexe n°2 : Conditions de garantie, d'extension de garantie et de service après – vente

☐ Annexe n°3 : Cadre de réponse relatif à la formation

☐ Annexe n°4 : Cadre de réponse relatif aux conditions de fonctionnement et d'utilisation du logiciel de création et de traitement des données.

☐ RC n°2026-04

☐ CDPGF n°2026 – 04

Et conformément à leurs clauses,

☐ Le signataire

☐ S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

☐ Engage la société sur la base de son offre ;

☐ L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

Nom commercial et dénomination **sociale** du candidat ou, le cas échéant, de chaque membre du groupement :

Adresses de son établissement et du siège social (si elle est différente de celle de l'établissement) :
.....

Adresse électronique :

Numéro de téléphone :

Numéro de télécopie :

Numéro SIRET :

À exécuter les prestations demandées :

☐ Dans les délais indiqués dans l'annexe jointe au présent document

☐ Aux prix indiqués ci-dessous et détaillés dans l'annexe financière jointe au présent document et dans le devis du candidat

➔ **Montant total offre de base :**
(À remplir par le candidat)

Montant hors Taxes arrêté en chiffres à :

Montant TVA (20%) :

Montant TTC* arrêté en chiffres à :

Montant TTC* arrêté en lettres à :

➔ **Montant total PSE – Extension de garantie :**
(À remplir par le candidat)

Montant hors Taxes arrêté en chiffres à :

Montant TVA (20%) :

Montant TTC* arrêté en chiffres à :

Montant TTC* arrêté en lettres à :

(*) Ne pas remplir lorsque les règles de TVA intracommunautaire prévoient le paiement de la TVA par l'acheteur. Dans ce cas, celui-ci doit indiquer son numéro d'identification au titulaire avant la date de facturation.

6.2 EN CAS DE GROUPEMENT : NATURE DU GROUPEMENT ET REPARTITION DES PRESTATIONS

Pour l'exécution du marché ou de l'accord-cadre, le groupement d'opérateurs économiques est :

(Cocher la case correspondante)

☐ Conjoint

OU

☐ solidaire

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres Du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

6.3 COMPTE A CREDITER

Je demande que l'Administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE OU POSTAL

Bénéficiaire :

Établissement tenant le compte du bénéficiaire :

Code établissement :

Code guichet :

Numéro du compte :

Clé R.I.B. :

6.4 AVANCE

Selon les modalités définies dans l'article 7.4 du CCP 2023-12, une avance est accordée au titulaire du marché qui peut la percevoir ou la refuser. Il l'indique ci-dessous (*R2191-5 du Code de la commande publique en vigueur au 01 avril 2019*) :

Je renonce au bénéfice de l'avance :
(*Cocher la case correspondante.*)

☐ NON

☐ OUI

ARTICLE 7 : SIGNATURE DU MARCHE PAR LE TITULAIRE

7.1 SIGNATURE DU MARCHE PAR LE TITULAIRE INDIVIDUEL

Nom, prénom et qualité Du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

7.2 SIGNATURE DU MARCHE EN CAS DE GROUPEMENT

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant (*articles R2142-19 à R2142-27 45 du Code de la commande publique en vigueur au 01 avril 2019*) :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :

(*Cocher la case correspondante.*)

☐ Conjoint

OU

☐ solidaire

☐ Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :

(*Cocher la ou les cases correspondantes.*)

☐ Pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

(*Joindre les pouvoirs en annexe du présent document.*)

☐ Pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ou de l'accord-cadre ;

(Joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)

☐ Ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.

☐ Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :

(Cocher la case correspondante.)

☐ Donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

☐ Donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché ou de l'accord-cadre ;

☐ Donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :

(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

ARTICLE 8 : ACCEPTATION DE L'OFFRE

Pour valoir acte d'engagement qui prendra effet à la date de la notification, est acceptée :

- ➔ ☐ L'offre de base
- ➔ ☐ La PSE

À Montpellier, le :

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur : **Monsieur Pascal DUMY**

Directeur de l'École Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier

ARTICLE 9 : NOTIFICATION DU MARCHÉ

La notification transforme le projet d'accord-cadre en accord-cadre et le candidat en titulaire. Elle consiste en la remise d'une copie de l'accord-cadre au titulaire.

Cette remise sera opérée par mail avec accusé réception via la Plateforme des Achats de l'État (PLACE). La réception du mail vaut notification de l'accord-cadre.

ANNEXE N° 1 À L'ACTE D'ENGAGEMENT

DELAIS ET MODALITES DE LIVRAISON

Ayant valeur contractuelle

Le candidat devra indiquer les délais et durée qu'il s'engage à respecter pour la livraison et l'installation du matériel. Il peut remplir directement ce document et / ou préciser le n° de page du mémoire technique dans laquelle apparaît l'information et / ou encore proposer un document équivalent.

Si le candidat répond à ce document, les informations contenues dans la présente annexe constitueront des obligations contractuelles auxquelles il s'engage dans le cadre du présent marché.

1. DÉLAIS DE LIVRAISON DU BANC DE MICRO- REACTEURS A FLUX CONTINU À LA DATE DE NOTIFICATION DU MARCHÉ :

.....

.....

.....

2. DÉLAIS D'INSTALLATION ET DE MISE EN SERVICE À RÉCEPTION DE LA LIVRAISON (en jours ouvrés)

.....

.....

.....

Nota : Le nombre de lignes indiquées pour chaque élément demandé est présent à titre indicatif.

ANNEXE N° 2 À L'ACTE D'ENGAGEMENT

**CONDITIONS DE GARANTIE INITIALE, DE L'EXTENSION
DE GARANTIE ET DU SERVICE APRES-VENTE**

Ayant valeur contractuelle

Le candidat mentionnera la durée* et les conditions de garantie pour les équipements proposés. Il peut remplir directement l'annexe sur ce document ou préciser le n° de page du mémoire technique dans laquelle apparaît l'information. Il peut remplir directement ce document et / ou préciser le n° de page du mémoire technique dans laquelle apparaît l'information et / ou encore proposer un document équivalent.

Les conditions de garantie suivantes s'appliquent également à la PSE – Extension de garantie.

Si le candidat répond à ce document, les informations contenues dans la présente annexe constitueront des obligations contractuelles auxquelles il s'engage dans le cadre du présent marché.

**Pour rappel, les offres des candidats devront proposer une durée de garantie de base supérieure ou égale à 1 an minimum ainsi qu'une durée de garantie en prestation supplémentaire éventuelle d'1 an minimum. Toute offre ne respectant pas cette durée sera éliminée.*

Durée de garantie incluse dans l'offre de base :

.....

Durée de l'extension de garantie (PSE) :

.....

Et précisera :

1. LES CONDITIONS DE GARANTIE (sur site pièces, main d'œuvre, déplacements sur site gratuits et illimités...)

.....
.....
.....

Et notamment :

1.1. LE PROTOCOLE MIS EN ŒUVRE ET CONTACTS DU SAV :

Contacts du SAV, support de prise en charge de la panne (tél., adresse mail...) :

.....
.....

Adresse d'un pôle local du SAV en France :

.....

Identification d'un interlocuteur privilégié en région :

Nom :

Email :

Téléphone :

Expérience du SAV sur des instruments similaires :

Joindre moyen de contact type mail, diplômes, habilitations, nombre d'années d'expérience dans l'entreprise ou un CV dépouillés des données personnelles : situation familiale ; situation économique ou financière, adresse postale exacte des intervenants à l'exception des nom et prénoms de ces derniers. Il sera demandé à l'entreprise de proposer, si possible, au moins 2 personnes pour pallier l'absence de l'une ou de l'autre.

Les personnes en charge du SAV seront des interlocuteurs privilégiés de l'ENSCM. En ce sens, la capacité de cette ou ces personnes à parler français sera grandement appréciée.

.....

Modalités de réparation

Diagnostic de panne (internet, téléphone...) :

.....

Type d'intervention (sur place) :

.....

1.2. DÉLAIS D'INTERVENTION ET DE REMPLACEMENT DU MATÉRIEL DÉFECTUEUX

Délais de diagnostic de panne :

Délais d'intervention sur site :

1.3. VISITE DE MAINTENANCE PRÉVENTIVE*

**Incluse dans l'extension de garantie.*

Nombre et échéancier de visites préventives incluses pendant la durée de la garantie supplémentaire, modalités des contrôles et interventions, pièces de rechange...

.....

.....

.....

.....

2. LES CONDITIONS HORS GARANTIE

Le candidat précisera les conditions de SAV et maintenance hors garantie et à l'issue de la période de garantie

.....
.....
.....
.....

Et notamment :

LES DÉLAIS D'INTERVENTION ET DE REMPLACEMENT DU MATÉRIEL DÉFECTUEUX :

Délais de diagnostic de panne :

Délais de remise en service :

LE COÛT DES INTERVENTIONS ET DÉPLACEMENTS :

(mois de référence : mois de notification du marché)

Tarif horaire HT des dépannages sur place :

Coût HT du déplacement

TVA relative au déplacement.....

Coût TTC du déplacement.....

LE(S) CONTACT(S) DU SAV, SUPPORT DE PRISE EN CHARGE SI DISTINCT(S) DU CONTACT PREVU PENDANT LES PERIODES DE GARANTIE ET DE L'EXTENSION DE GARANTIE :

Joindre moyen de contact type mail, diplômes, habilitations, nombre d'années d'expérience dans l'entreprise ou un CV dépouillés des données personnelles : situation familiale ; situation économique ou financière, adresse postale exacte des intervenants à l'exception des nom et prénoms de ces deniers. Il sera demandé à l'entreprise de proposer, si possible, au moins 2 personnes pour pallier l'absence de l'une ou de l'autre.

Les personnes en charge du SAV seront des interlocuteurs privilégiés de l'ENSCM. En ce sens, la capacité de cette ou ces personnes à parler français sera grandement appréciée

.....

LA DURÉE POUR LAQUELLE LA MAINTENANCE DE L'APPAREIL POURRA TOUJOURS ÊTRE ASSURÉE (MÊME S'IL N'EST PLUS VENDU) :

.....

LES PIÈCES D'USURE NON COMPRISES DANS LA GARANTIE OU À L'ISSUE DE LA GARANTIE :

(mois de référence : mois de notification du marché)

Désignation	Réf fournisseur	Montant HT	Durée de vie

Nota : Le nombre de lignes indiquées pour chaque élément demandé est présent à titre indicatif.

ANNEXE N° 3 À L'ACTE D'ENGAGEMENT

CADRE DE REPONSE RELATIF A LA FORMATION

Ayant valeur contractuelle

Le candidat veillera à préciser les éléments suivants (en faisant référence aux documents inclus dans l'offre, en prenant soin d'en indiquer les intitulés, références et pages à consulter si besoin) dans cette annexe*. Il peut remplir directement ce document et / ou préciser le n° de page du mémoire technique dans laquelle apparaît l'information et / ou encore proposer un document équivalent.

Cette annexe comprend à la fois la formation à la machine et à l'utilisation du ou des logiciels d'acquisition et traitement des données.

Si le candidat répond à ce document, les informations contenues dans la présente annexe constitueront des obligations contractuelles auxquelles il s'engage dans le cadre du présent marché.

Pour rappel, le candidat devra prendre contact avec le(s) interlocuteur(s) nécessaire(s) pour la mise en place de la formation.

I. Contenu de la formation

(Préciser si la formation aura avoir lieu en présentiel ou en distanciel pour la formation à la machine et la formation au logiciel informatique afférent)

.....
.....

II. Supports de formation

- ⇒ Support(s) accessible(s) avant la formation en présentiel si possible : transmettre le(s) fichier(s) correspondants au format pdf ou URL(s) de sites internet à consulter et les modalités de consultation correspondantes.

.....
.....
.....

- ⇒ Support(s) accessible(s) après la formation pendant toute la durée contractuelle : transmettre le(s) fichier(s) correspondants au format pdf ou URL(s) de sites internet à consulter et les modalités de consultation correspondantes.

.....
.....
.....

Nota : Tous les supports de formation devront être rédigés en langue française. En cas de document en langue étrangère, le document devra être accompagné d'une traduction effectuée par un traducteur assermenté.

III. Durée de formation

.....
.....
.....
.....
.....

IV. Nombre de personnes pouvant suivre la formation (5 personnes minimum)

.....
.....
.....
.....
.....

V. Nombre d'intervenant(s) qualités et niveaux de compétence

(Joindre diplômes, habilitations, nombre d'années d'expérience dans l'entreprise ou un CV dépouillés des données personnelles : situation familiale ; situation économique ou financière, adresse postale exacte des intervenants à l'exception des nom et prénoms de ces derniers)

L'ENSCM se réserve le droit de demander, avec le consentement de l'intervenant et du Titulaire du marché, les données suivantes dans un but d'une bonne exécution des prestations de formation prévues au marché :

- Le n° de téléphone personnel en cas d'absence de numéro de téléphone professionnel.
- Le mail personnel en cas d'absence de mail professionnel.

Nota : Le nombre de lignes indiquées pour chaque élément demandé est présent à titre indicatif.

ANNEXE N° 4 À L'ACTE D'ENGAGEMENT

CADRE DE REPONSE RELATIF AUX CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'UTILISATION DU LOGICIEL DE CREATION ET DE TRAITEMENT DES DONNEES

Ayant valeur contractuelle

Le candidat mentionnera les conditions de fonctionnement et d'utilisation du logiciel dans la présente annexe (cf. article 3.1.2 du CCP 2026 - 04). Il peut remplir directement ce document et / ou préciser le n° de page du mémoire technique dans laquelle apparaît l'information et / ou encore proposer un document équivalent.

Si le candidat répond à ce document, les informations contenues dans la présente annexe constitueront des obligations contractuelles auxquelles il s'engage dans le cadre du présent marché.

➤ Logiciel permettant un contrôle automatisé pour les deux pompes et les micro-réacteurs :
.....

➤ Enregistrement et tracé en temps réel (graphiques) des données :

➤ Compatibilité avec le système d'exploitation Windows ou équivalent :

➤ Accessibilité du logiciel (interface d'utilisation , nombre de licences utilisateurs, , station de travail
auxiliaire, accès à distance...) :

.....
.....
.....
.....
.....

➤ Modalités de mise à jour du logiciel de création et de traitement des données :

.....
.....
.....
.....
.....

**Nota : Le nombre de lignes indiquées pour chaque élément demandé est à titre
indicatif**